Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260302-02B_20260227-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à quinze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire**
	Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe
	Dominique SICHER, 2e adjoint
	Marion REGLER, 3e adjointe
	Stéphane MORLEVAT, conseiller
	François-Yves LE THOMAS, conseiller
	Jean-Philippe OUTIN, conseiller
	Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère
	Aymeric LAMY, conseiller
	Jean-Luc LE PACHE, conseiller
	Dominique THORMANN, conseiller
Secrétaire de séance :	**Stéphane MORLEVAT, conseiller**

2B. PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ORDURES MENAGERES ET DECHETS ET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le maire indique que les services de la Directions Générale des Finances Publiques rencontre des dysfonctionnements depuis le jeudi 5 février 2026. L'incident technique grave touche les applications informatiques au niveau national et n'est pas propre à la Trésorerie de Guingamp ou à la commune de l'Ile de Bréhat.

Le maire indique que, dans ce contexte, il ne sera pas possible d'approuver l'ensemble des comptes financiers uniques pour l'exercice 2025 avant la reprise complète de la plateforme DGFIP et de ses applications. Il propose de présenter les comptes 2025 du budget principal et des budgets annexes Ordures ménagères et déchets et Eau et assainissement ainsi que de prendre acte des réalisations et des résultats.

Le maire précise que les documents préparatoires au conseil municipal donnent les éléments définitifs, vérifiés par les services de la Trésorerie de Guingamp, et qu'aucune modification ne pourra être apportée.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260302-02B_20260227-DE

Le maire indique que les comptes financiers uniques 2025 seront proposés à l'approbation du conseil municipal en avril et que :
Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élira son président. En conséquence, le maire se retirera, sous la présidence du conseiller désigné par le conseil.
Conformément à l'ordonnance du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique pour les collectivités territoriales,

Le maire propose que, pour cette présentation, il reste dans la salle et de laisser la parole à Dominique SICHER, 2e adjoint.
Le budget principal et les budgets annexes Ordures ménagères et déchets et Eau et assainissement de l'exercice 2025 pour lesquels les comptes financiers uniques sont présentés par Dominique SICHER, 2e adjoint, se sont exécuté du 1er janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement et de la section d'investissement,

Du document comptable relatif au budget principal se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement			
Dépenses	Résultat d'exploitation reporté N-1	Recettes	Résultat d'exploitation reporté N-1
1 873 828,80 €	-	2 218 060,22 €	3 032,86 €
Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €		Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €	
Résultat de la section de fonctionnement : + 347 264,28 €			
Investissement			
Dépenses	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1	Recettes	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1
853 793,46 €	-	1 118 600,50 €	94 831,27 €
Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 936 000 €		Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €	
Résultat de la section d'investissement : + 359 635,31 €			

Du document comptable relatif au budget annexe Ordures ménagères et déchets se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement			
Dépenses	Résultat d'exploitation reporté N-1	Recettes	Résultat d'exploitation reporté N-1
538 493,38 €	30 053,76 €	566 010,60 €	-
Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €		Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €	
Résultat de la section de fonctionnement : - 2 536,54 €			

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260302-02B_20260227-DE

Investissement			
Dépenses	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1	Recettes	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1
333 380,99 €	-	278 949,71 €	523 546,20 €
Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 470 000 €		Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €	
Résultat de la section d'investissement : + 469 114,92 €			

Du document comptable relatif au budget annexe Eau et assainissement collectif se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement			
Dépenses	Résultat d'exploitation reporté N-1	Recettes	Résultat d'exploitation reporté N-1
218 645,37 €	-	209 722,71 €	1 340,78 €
Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €		Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €	
Résultat de la section de fonctionnement : - 7 581,88 €			
Investissement			
Dépenses	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1	Recettes	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1
110 710,22 €	-	167 949,98 €	147 288,25 €
Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 204 000 €		Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €	
Résultat de la section d'investissement : + 204 528,01 €			

Le conseil municipal prend acte de la présentation des comptes financiers unique pour l'exercice 2025, budget principal et budgets annexes selon les modalités suivantes :

- Présentation des réalisations et résultats des comptes 2025 tels que indiqués ci-dessus.

A ILE DE BREHAT, le 27 février 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane MORLEVAT

le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)